



# CATALOGUE DE FORMATIONS

## Renseignements pratiques (P.3)

### Métier de musicien·ne

- *Suivre une répétition en anglais (P.4)*
- *Construire et réaliser une action de sensibilisation au concert (P.5)*
- *L'adresse musicale aux enfants de moins de 3 ans (P.6)*
- *L'adresse musicale aux enfants de 3 à 6 ans (P.7)*
- *Musique en milieu hospitalier (P.8)*
- *De l'individuel au collectif, les enjeux de la présence scénique (P.9)*
- *Masterclass « pratique d'interprétation artistique » (P.10)*

### Santé des musicien·ne·s

- *La conservation de l'audition : prévenir les risques (P.11)*
- *Santé des musicien.ne.s et performance instrumentale (P.12)*
- *Prévention des risques professionnels : la gestion du stress du musicien d'orchestre (P.13)*

### Cadre juridique des productions artistiques

- *Sécuriser les productions par la maîtrise de leur cadre juridique (P.14)*
- *Droits d'auteur et droits voisins (P.15)*
- *Le code légal de la relation aux éditeurs de musique (P.16)*

### Ressources humaines

- *Sensibiliser à l'égalité des genres (P.17)*
- *Session 1 - Prévenir les violences sexistes et sexuelles (P.18)*
- *Session 2 - Prévenir et traiter les situations de violences sexistes et sexuelles (P.19)*

### Programmation

- *Les oubliées de l'histoire de la musique : (re)découvrir les compositrices (P.20)*

### Action culturelle

- *Action culturelle en crèche (P.21)*

## Modalités de prise en charge (P.22)

## Conditions générales de vente (P.23-25)

# Renseignements pratiques

Les nombreuses formations proposées par l'Association Française des Orchestres (AFO) sont conçues pour **répondre aux besoins spécifiques des orchestres**. Elles s'adressent aux musiciens ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques.

Les formations de l'AFO sont disponibles en intra ou en inter-entreprises. Elles peuvent concerner un ou plusieurs salariés :

- **les stages en intra-entreprise** s'adressent aux salariés d'un seul et même orchestre et sont habituellement organisés au sein du siège social de celui-ci.

- **les stages en inter-entreprise** s'adressent aux salariés de plusieurs orchestres et se déroulent généralement à Paris.

Formation sur mesure : l'Association peut aussi répondre à des demandes spécifiques (accompagnement spécifique d'un groupe, coaching individuel,...) permettant généralement une prise en charge par l'AFDAS.

Certaines formations ne sont pas datées : principalement destinées à être mises en oeuvre en intra-entreprise, leur réalisation dépend donc de l'initiative et des propositions de calendrier d'un orchestre ou opéra et du nombre potentiel d'inscrits. Les participants pourront être rejoints par d'autres orchestres, en complément.

L' AFO se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier un stage si les conditions nécessaires à son bon fonctionnement n'étaient pas réunies.

Les coûts des stages peuvent être pris en charge au titre de la formation professionnelle, tant pour les structures de droit public que de droit privé.

## ● Si votre structure relève du CNFPT :

Prenez contact avec votre délégation territoriale.

## ● Si votre structure relève de l'AFDAS :

Le financement de nombreuses formations par les fonds mutualités de l'AFDAS permet aux personnels permanents de employeurs cotisant à l'AFDAS de bénéficier de cette prise en charge. Ces formations doivent s'inscrire dans les orientations du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, du plan de formation de branche du spectacle vivant ou du plan de formation volontaire.

Renseignements auprès de l'AFO ou de votre délégation régionale AFDAS.

## ● Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

**Notre référente handicap : Eléonore Capitaine.**

## CONTACTS

**Clémence QUESNEL**

cquesnel@france-orchestres.com

ou

**Eléonore CAPITAINE**

ecapitaine@france-orchestres.com

**Tél : 01 42 80 60 76**

**ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES**

**Organisme de formation agréé  
n° 11.75.38244.75**

**24 Philippe de Girard - 75010 PARIS**

# Suivre une répétition en anglais



## Objectifs pédagogiques

- Réapprendre les notions de base en anglais et les appliquer à un domaine précis
- Apprendre les termes techniques du langage musical propre à une répétition d'orchestre symphonique
- Comprendre le vocabulaire relatif à la théorie musicale, à la pratique et à l'exécution musicale
- Interagir avec le chef d'orchestre.



## Compétences

- Maîtriser l'anglais professionnel
- Acquérir le vocabulaire spécifique au milieu de l'orchestre
- Être à l'aise pour interagir avec le chef d'orchestre en anglais



## Méthodes mobilisées

L'ensemble de la formation est principalement axé sur la compréhension orale et est interactif :

- Apprentissage du vocabulaire indispensable en répétition (vocabulaire musical général)
- Apprentissage du vocabulaire lié à son groupe instrument
- Travail en situation via des jeux de rôle (dictée de notes en anglais, lecture de partition, jeu de rôle chef/instrumentiste, etc.)
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc.).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE



## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Musiciens d'orchestres

### Pré-requis

Aucun. La formation peut se décliner selon le niveau du groupe de stagiaire (initiation, approfondissement, maîtrise).

### Equipe pédagogique

**Louise Jacob** : professeur d'anglais et musicienne.

### Durée

2 demi-journées

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Construire et réaliser une action de sensibilisation au concert

## Objectifs pédagogiques

- Définir les objectifs de l'action de sensibilisation au concert en fonction du profil du public
- Connaître et choisir une forme de sensibilisation : clé d'écoute, atelier de pratique, présentation pendant le concert
- Acquérir une méthode pour analyser les œuvres
- Acquérir des outils pour animer la séance : présentation powerpoint, montage audio sur *Audacity*, jeux pour le public
- Travail de la posture et de la voix

## Compétences

- Choisir une forme d'action de sensibilisation en adéquation avec les objectifs définis
- Maîtriser les outils théoriques et pratiques nécessaires à la mise en place d'une action de sensibilisation au concert
- Être à l'aise face à un public et susciter son attention
- Elaborer son rétro planning

## Méthodes mobilisées

- Travail théorique
- Mise en pratique
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Musiciens d'orchestres et personnels en charge des actions éducatives dans les orchestres.

### Pré-requis

Aucun.

### Equipe pédagogique

**Camille Villanove** : musicologue et médiatrice de la musique.

### Durée

1/2 journée / 1 jour / 2 jours, selon les besoins exprimés.

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# L'adresse musicale aux moins de 3 ans

## Objectifs pédagogiques

- Préparer une intervention en direction de très jeunes enfants, de leur famille et des professionnels de la petite enfance (identification des partenaires, identification des éléments techniques indispensables à l'intervention, identification des besoins, identification d'un répertoire, etc.)
- Intervenir auprès de très jeunes enfants et de leur entourage (famille, personnel éducatif, équipe sanitaire et sociale) (connaissance du public, créer du lien, découvrir la musique vivante, etc.)

## Compétences

- Connaître les spécificités du très jeune public (contexte de la relation, développement cérébral et sensoriel des bébés)
- Identifier les partenaires nécessaires à ce type d'intervention (halte-garderie, crèche)
- Tisser des relations de confiance avec les professionnels de la petite enfance
- Identifier les répertoires musicaux adaptés
- Adapter son intervention au quotidien des structures d'accueil
- Identifier les éléments techniques indispensables à l'intervention dans les structures d'accueil

## Méthodes mobilisées

- Travail théorique : préparation des interventions, travail du répertoire en musique de chambre et apprentissage autonome du répertoire
- Travail pratique : mise en pratique dans les locaux de la crèche des interventions préparées lors de la première matinée
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc.)

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Les personnels artistiques et personnels administratifs en charge de l'action culturelle souhaitant intervenir auprès de très jeunes enfants.

### Pré-requis

Pour les musiciens, un travail sur le répertoire est fait en amont :

- Préparation de quelques pièces solos, par cœur (durée minimum 2 minutes)
- Apporter du répertoire (avec partition) à partager avec les autres participants

Les musiciens interviennent avec leur instrument personnel.

### Equipe pédagogique

- **Philippe Bouteloup** : musicien de formation et directeur de l'association *Musique & Santé*
- **Un·e assistant·e maternel·le**

### Durée

2 jours (14 heures)

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire soit 670 € HT par stagiaire.

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# L'adresse musicale aux 3 à 6 ans



## Objectifs pédagogiques

- Préparer une intervention en direction de jeunes enfants, de leur famille et des professionnels de l'enfance (identification des partenaires, identification des éléments techniques indispensables à l'intervention, identification des besoins, identification d'un répertoire, etc.)
- Intervenir auprès de jeunes enfants et de leur entourage (famille, personnel éducatif, équipe sanitaire et sociale) (connaissance du public, créer du lien, découvrir la musique vivante, etc.)



## Compétences

- Connaître les spécificités du jeune public (contexte de la relation)
- Identifier les partenaires nécessaires à ce type d'intervention (école maternelle)
- Tisser des relations de confiance avec les professionnels de l'enfance
- Identifier les répertoires musicaux adaptés
- Adapter son intervention au quotidien des structures d'accueil
- Identifier les éléments techniques indispensables à l'intervention dans les structures d'accueil



## Méthodes mobilisées

- Travail théorique : préparation des interventions, travail du répertoire en musique de chambre et apprentissage autonome du répertoire
- Travail pratique : mise en pratique dans les locaux de l'école des interventions préparées
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc.)

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE



## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Les personnels artistiques et personnels administratifs en charge de l'action culturelle souhaitant intervenir auprès de jeunes enfants.

### Pré-requis

Pour les musiciens, un travail sur le répertoire est fait en amont :

- Préparation de quelques pièces solos, par cœur (durée minimum 2 minutes)
- Apporter du répertoire (avec partition) à partager avec les autres participants

Les musiciens interviennent avec leur instrument personnel.

### Equipe pédagogique

- **Philippe Bouteloup** : musicien de formation et directeur de l'association *Musique & Santé*
- **Un·e enseignant·e de classe de maternelle**

### Durée

1 jour

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Musique en milieu hospitalier

En collaboration avec l'association *Musique & Santé*

•

## Objectifs pédagogiques

- Préparer une intervention à l'hôpital (identification des partenaires, identification des éléments techniques indispensables à l'intervention, identification des besoins, identification d'un répertoire, etc.)
- Intervenir auprès des patients (famille, personnel hospitalier) (connaissance du public, créer du lien, découvrir la musique vivante, etc.)

•

## Compétences

- Connaître les spécificités d'une intervention en milieu hospitalier
- Identifier les partenaires nécessaires à ce type d'intervention (hôpital)
- Tisser des relations de confiance avec les professionnels de santé
- Identifier les répertoires musicaux adaptés
- Adapter son intervention au quotidien des structures d'accueil
- Identifier les éléments techniques indispensables à l'intervention dans les structures d'accueil

•

## Méthodes mobilisées

- Apprentissage du contexte particulier de la relation aux patients, à leur famille et au personnel hospitalier
- Intervention auprès des patients, au sein de l'hôpital, dans un service de soins.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc.)

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE

•

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Musiciens d'orchestres

### Pré-requis

Aucun

### Equipe pédagogique

- **Philippe Bouteloup** : musicien de formation et directeur de l'association *Musique & Santé*
- **Marc Olivier de Nattes** : violoniste à l'Orchestre National de France

### Durée

2 jours

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Devis sur demande

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*



# De l'individuel au collectif, les enjeux de la présence scénique

•

## Objectifs pédagogiques

- Travail corporel : le corps dans l'espace, les postures, travailler la confiance en l'autre
- Travail sur la voix : exercices vocaux, le parler simple, casser l'attitude du "professeur de musique", s'essayer à la lecture théâtrale, s'enrichir en pratiquant une autre forme artistique

•

## Compétences

- Savoir occuper la scène
- S'exprimer individuellement devant un auditoire
- Connaître et utiliser les techniques et outils pour une meilleure expression verbale et corporelle

•

## Méthodes mobilisées

- Exercices en groupe
- Travail d'improvisation théâtrale
- Scénarisation de la présence collective (entrée sur scène, salut etc.).
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

METIER DE  
MUSICIEN·NE

•

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Musiciens d'orchestres

### Pré-requis

Aucun

### Equipe pédagogique

- **Edouard Signolet**, comédien et metteur en scène
- un.e comédien.ne

### Durée

1 ou 2 jours (non obligatoirement consécutifs)

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Devis sur demande

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Masterclass“ pratique d’interprétation artistique ”



•

## Objectifs pédagogiques

- Approfondir la maîtrise de l’instrument en abordant des questions techniques
- Se familiariser avec un répertoire nouveau (musique baroque, jazz, etc.) ou un nouvel instrument
- Parfaire ses qualités d’interprète et affirmer ses compétences artistiques

•

## Compétences

- Avoir une meilleure pratique de son instrument
- Avoir une meilleure connaissance d’un répertoire particulier
- Être plus à l’aise et performant dans l’exercice de sa profession

•

## Méthodes mobilisées

L’ensemble de la formation est interactif. Les participants se forment avec leur instrument :

- Travail sur l’interprétation d’œuvres d’un répertoire
- Recherche de répertoire
- Construire son interprétation en argumentant les choix de tempo, du mouvement dans la conduite du phrasé, de la suspension, etc.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l’issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

•

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise

### Accompagnement

Formation individuelle

### Public

Musiciens d’orchestres

### Pré-requis

Les musiciens doivent venir avec leur instrument.

### Equipe pédagogique

Cette formation peut être assurée par plusieurs intervenants.

### Durée

Sur mesure (varie en fonction des besoins exprimés)

### Date

La date est fixée selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Devis sur demande

### Accessibilité

La référente handicap de l’AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l’inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d’échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# La conservation de l'audition : prévenir les risques



## Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques générés par l'activité professionnelle des artistes du chœur
- Comprendre les mécanismes mis à l'œuvre
- Prévenir les atteintes auditives



## Compétences

- Savoir expliquer les composantes essentielles de l'audition et de l'acoustique
- Comprendre et savoir expliquer le risque auditif encouru lors des répétitions, concerts et représentations
- Comprendre l'utilité des dispositifs de mesurage nécessaires (audiométrie, exposimétrie)
- Pouvoir contribuer à l'élaboration d'un plan de prévention du risque auditif avec les autres acteurs concernés et participer à sa mise en œuvre



## Méthodes mobilisées

- La séance, alternera interventions orales, projections visuelles et audiovisuelles, dans le cadre d'un échange aussi interactif que possible.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**



SANTÉ DES  
MUSICIEN·NE·S



## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise ou inter-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Instrumentistes, choristes, personnels administratifs et techniques.

### Pré-requis

Aucun

### Equipe pédagogique

**Alain Londero**, Chirurgien ORL.

### Durée

4 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Santé des musicien.ne.s et performance instrumentale

## Objectifs pédagogiques

- Améliorer les connaissances à propos :
  - Des TMS liés à la pratique instrumentale, de leurs facteurs de risque et de leur prévention au quotidien
  - Des notions de charge optimale, d'entraînement et d'organisation du temps de pratique instrumentale
  - De la neurophysiologie de la douleur et des croyances
- Apprendre des exercices spécifiques à l'instrument afin de soutenir le jeu, améliorer la performance et prévenir les TMS
- Savoir identifier ses propres facteurs de risque et les gérer

## Compétences

- Connaître la nature des risques (troubles musculo squelettiques principalement), les facteurs favorisants et les mesures préventives
- Maîtriser des outils concrets permettant de prévenir et corriger les déstabilisations fonctionnelles dues à la fatigue, aux mauvaises habitudes ou au changement de techniques de jeu

## Méthodes mobilisées

- Grille d'évaluation posturale
- Questionnaires collaboratifs
- Matériel de rééducation
- Intégration de l'expérience des participant.e.s
- Analyse posturale et gestuelle sur support de vidéos
- Pratique instrumentale et analyse de la performance live
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

SANTÉ DES  
MUSICIEN·NE·S

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise et inter-entreprise

### Accompagnement

Formation individuelle

### Public

Musicien.ne.s des orchestres

### Pré-requis

Les participants participent au stage avec leur instrument.

### Equipe pédagogique

**Céleste Rousseau**, kinésithérapeute, enseignante et doctorante-chercheuse, spécialisée dans la prise en charge des musicien.ne.s.

**Sébastien Martin**, kinésithérapeute et enseignant, spécialisé dans la prise en charge des musicien.ne.s.

### Durée

7 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Prévention des risques professionnels : la gestion du stress du musicien d'orchestre

## Objectifs pédagogiques

- Savoir reconnaître les mécanismes et origines du stress
- Apprendre à bien respirer et se relaxer facilement
- Identifier les manifestations de son propre stress
- Apprendre à maîtriser ses réactions face au stress

## Compétences

- Connaître les risques pour la santé générés par l'activité professionnelle : risques d'altération des capacités auditives, troubles musculosquelettiques, troubles visuels, troubles dentaires, risques psychosociaux.
- Maîtriser les outils opérationnels pour gérer son stress et préserver sa santé.

## Méthodes mobilisées

- Pédagogie active avec alternance d'apports théoriques et exercices pratiques, quiz et tests de compréhension
- Enregistrement audio de 2 séances de préparation mentale sur support numérique mis à disposition sur Internet

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

SANTÉ DES  
MUSICIEN·NE·S

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise et inter-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Musicien·nes d'orchestre (permanent·es, free-lance intermittent·es)

### Pré-requis

Aucun.

### Equipe pédagogique

**Patrick Roger**, spécialiste dans la préparation physique, émotionnelle et mentale des musiciens aux auditions de recrutement des orchestres.

### Durée

6 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Sécuriser les productions par la maîtrise de leur cadre juridique



## Objectifs pédagogiques

- Présenter les obligations juridiques relatives à la négociation ou la mise en œuvre d'un accord audiovisuel au sein de l'orchestre et/ou de la captation des spectacles
- Approfondir les connaissances juridiques nécessaires en faisant appel au droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteurs et droits voisins), droit du travail, droit de la sécurité sociale, droit fiscal, droit des contacts, etc

## Programme pédagogique

**Journée 1 :** Droits d'auteurs et droits voisins : les règles principales

**Journée 2 :** Droits d'auteurs et droits voisins : les contrats, les accords collectifs et la gestion collective

**Journée 3 :** Travailler avec des artistes et des techniciens du spectacle venant de l'étranger

**Journée 4 :** Participation d'artistes amateurs à un spectacle et insertion professionnelle

*Une description plus détaillée du contenu par journée est disponible sur notre site internet.*

## Compétences

- Connaître le cadre juridique en vigueur
- Maîtriser les réglementations concernant l'emploi des artistes, français et étrangers, la présence d'artistes en formation ou d'artistes amateur, la fixation et l'exploitation des œuvres audiovisuelles

## Méthodes mobilisées

- L'ensemble de la formation est interactif. Les participants sont invités à intervenir et à faire part de leurs propres expériences tout au long de la formation.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Personnels administratifs

### Pré-requis

Les participants doivent notamment avoir la responsabilité de la négociation ou de la mise en œuvre d'un accord audiovisuel au sein de l'orchestre, et/ou de la captation des spectacles.

### Equipe pédagogique

**Jean Vincent :** avocat au Barreau des Hauts de Seine, chargé d'enseignement universitaire.

### Durée

4 jours

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en œuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Droits d'auteur et droits voisins



## Objectifs pédagogiques

- Présenter les obligations juridiques relatives à la fixation et à l'exploitation des enregistrements des œuvres audiovisuelles
- Approfondir les connaissances juridiques nécessaires : droit d'auteur, droits voisins, droits moraux et patrimoniaux, droit des contrats



## Compétences

- Connaître le cadre juridique en vigueur
- Maîtriser la réglementation liée à la production et à l'exploitation des projets audiovisuels, dont celle s'appliquant aux droits d'auteurs.
- Appliquer la réglementation au quotidien



## Méthodes mobilisées

- L'ensemble de la formation est interactif. Les participants sont invités à intervenir et à faire part de leurs propres expériences tout au long de la formation.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

CADRE  
JURIDIQUE DES  
PRODUCTIONS  
ARTISTIQUES



## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Personnels administratifs

### Pré-requis

Les participants doivent notamment avoir la responsabilité de la production, l'organisation et/ou la diffusion audio et/ou audiovisuelle de spectacles en ligne.

### Equipe pédagogique

**Jean Vincent** : avocat au Barreau des Hauts de Seine, chargé d'enseignement universitaire.

### Durée

4 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Le cadre légal de la relation aux éditeurs de musique



## Objectifs pédagogiques

- Présenter les obligations juridiques relatives à l'édition musicale
- Approfondir les connaissances juridiques nécessaires : droit d'auteur, contrats d'édition, contrats de location, droit de reproduction numérique, reprographie.

## Compétences

- Comprendre comment s'articule la législation relative au droit éditorial sur les œuvres musicales
- S'approprier les réglementations relatives aux différents contrats (captation, édition, location, reproduction)
- Connaître les éléments indispensables pour négocier les différents contrats cités et sécuriser les projets de l'orchestre

## Méthodes mobilisées

- L'ensemble de la formation est interactif. Les participants sont invités à intervenir et à faire part de leurs propres expériences tout au long de la formation. Des exercices permettront une application pratique des différentes réglementations évoquées.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Bibliothécaires d'orchestre

### Pré-requis

Les participants doivent notamment avoir la responsabilité de la bibliothèque, de la négociation des contrats de location de partition ou de la captation des spectacles.

### Equipe pédagogique

**Jean Vincent** : avocat au Barreau des Hauts de Seine, chargé d'enseignement universitaire.

### Durée

7 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*



# Sensibiliser à l'égalité des genres



## Objectifs pédagogiques

- Identifier les inégalités
- Comprendre comment se construisent les inégalités
- Identifier leur traduction dans notre cadre de travail
- Élaborer des pistes d'actions à l'échelle individuelle et structurelle



## Compétences

- Identifier et caractériser les inégalités de genre dans son environnement professionnel et mettre en œuvre des actions simples pour y remédier
- Créer une culture commune autour des enjeux de l'égalité dans le secteur musical



## Méthodes mobilisées

- Outils utilisés : apports théoriques, analyse de situations, brainstorming, présentation d'actions concrètes, analyse de documents, élaboration d'engagements individuels et collectifs.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

RESSOURCES  
HUMAINES



## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective (12 personnes maximum)

### Public

Formation générale à destination des personnels artistique, administratif et technique.

### Pré-requis

Aucun

### Equipe pédagogique

**Association La Petite** : elle utilise l'action positive pour promouvoir l'égalité des genres, auprès du grand public et des professionnel·le·s des arts et de la culture.

### Durée

6 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants.

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Prévenir les violences sexistes et sexuelles (Session 1)



## Objectifs pédagogiques

- Identifier les différents types de violences et savoir les caractériser
- Identifier les contraintes au consentement spécifiques au milieu des orchestres
- Connaître le cadre légal et les outils à mettre en œuvre pour la prévention et le traitement des violences
- Identifier de bonnes pratiques dans le secteur des musiques savantes

## Contenu

- Réalités et typologie juridique des violences sexistes
- Croyances et freins à la prise en compte des violences
- Analyse de situations réelles
- Impacts psycho traumatiques des violences sexistes et sexuelles
- Réflexes de l'écoute et de l'accueil des victimes
- Positionnement et stratégies face aux situations (mise en pratique)

## Compétences

- Identifier et caractériser les situations de sexisme et de violences sexuelles
- Comprendre les mécanismes spécifiques des situations de sexisme et de violences sexuelles dans la filière musicale
- Connaître le cadre légal pour la prévention et le traitement des violences
- Savoir se positionner face aux situations de violences sexistes et sexuelles dans son environnement de travail

## Méthodes mobilisées

- Outils utilisés : apports théoriques, analyse de situations, brainstorming, présentation d'actions concrètes, analyse de documents, élaboration d'engagements individuels et collectifs.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise ou intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective (12 personnes maximum)

### Public

Formation générale à destination des personnels artistique, administratif et technique.

### Pré-requis

Aucun

### Equipe pédagogique

**Association La Petite** : elle utilise l'action positive pour promouvoir l'égalité des genres, auprès du grand public et des professionnel·les des arts et de la culture.

### Durée

2 jours (6 heures/jour)

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande  
Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire  
335€ HT par jour, soit 670€ HT par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Prévenir les violences sexistes et sexuelles (Session 2)

## Objectifs pédagogiques

- Labelliser les différents types de violences
- Connaître le cadre légal et les responsabilités d'employeur
- Connaître les outils à mettre en œuvre pour la prévention et le traitement des violences
- Identifier les ressources sur lesquelles s'appuyer

## Contenu

- Le dispositif juridique concernant les obligations de l'employeur et de l'organisateur
- Dispositif d'évaluation des risques et de prévention
- La procédure de signalement : comment la réaliser à chaque étape
- Le traitement des situations du point de vue de l'employeur et de ses équipes : accueil et écoute des victimes et auteur-e-s

## Compétences

- Être capable de choisir un dispositif de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles à mettre en place pour sa structure
- Analyser et envisager des pistes d'action dans la diversité des situations de violences sexistes et sexuelles identifiées dans leur environnement professionnel

## Méthodes mobilisées

- Outils utilisés : apports théoriques, analyse de situations, brainstorming, présentation d'actions concrètes, analyse de documents, élaboration d'engagements individuels et collectifs.
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc.).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

RESSOURCES  
HUMAINES

## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise et intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective (12 personnes maximum)

### Public

Formation spécifique : session à l'attention exclusive des directions générales, administratives et ressources humaines

### Pré-requis

Les personnes suivant cette session devront suivre au préalable la session 1.

### Equipe pédagogique

**Association La Petite** : elle utilise l'action positive pour promouvoir l'égalité des genres, auprès du grand public et des professionnel·les des arts et de la culture

### Durée

6 heures

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande  
Inter-entreprise : Session 1 + Session 2 : 1005€ HT par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Les oubliées de l'histoire de la musique : (re)découvrir les compositrices

## Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances théoriques essentielles relatives au patrimoine
- Connaître les sources d'information et outils à disposition
- Compléter la programmation de l'orchestre
- Communiquer sur son projet

## Compétences

- Acquérir des connaissances musicologiques relatives aux compositrices
- Savoir utiliser les diverses sources d'information pour construire une programmation ou un projet de médiation : bases de données, fiches bibliographiques etc.
- Elaborer un discours, une programmation, un projet en ayant conscience des mécanismes sociologiques d'invisibilisation et de dévalorisation des compositrices.

## Méthodes mobilisées

- Cours magistral interactif avec exemples sonores et visuels (écoute d'œuvres), restitution et ateliers pratiques.
- Vérification des acquis à l'aide d'un questionnaire élaboré par le formateur (Quizz ludique) et évaluation par les pairs.

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**

PROGRAMMATION

## La formation

### Type de formation

Intra-entreprise

### Accompagnement

Formation collective

### Public

Personnels artistiques et administratifs en charge de la programmation artistique, de la communication, de la diffusion, de l'action culturelle et les musicien·nes.

### Pré-requis

Pas de connaissance musicale approfondie nécessaire.

### Equipe pédagogique

**Jérôme Thiébaux** : musicologue et professeur agrégé d'éducation musicale en collège.

### Durée

12 heures (2 jours)

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

Intra-entreprise : devis sur demande

Inter-entreprise : 335 € HT par jour et par stagiaire

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Action culturelle en crèche



## Objectifs pédagogiques

- Comprendre et imaginer la place de la musique et du musicien d'orchestre dans le secteur de la petite enfance
- Comprendre comment la musique participe à l'éveil et au développement du très jeune enfant
- Comprendre les dimensions sensorielles, motrices, affectives et relationnelles de la musique vivante réalisée pour/avec le très jeune enfant
- Être capable de mettre en place un projet d'éveil artistique en direction du très jeune public, dans une dynamique inclusive et de partenariat avec les professionnel·les de la petite enfance.



## Compétences

- Connaître les formes et modalités des interventions dans le secteur de la petite enfance
- Connaître les spécificités du très jeune public et les effets de la musique sur ce public (aspects psychiques, physiques, sensoriels, etc)
- Adapter son intervention au quotidien et à l'organisation des structures d'accueil
- Tisser des relations de confiance avec les professionnels de la petite enfance
- Identifier les répertoires musicaux adaptés



## Méthodes mobilisées

- Approche théorique: le développement du très jeune enfant et l'impact de la musique, fonctionnement des structures d'accueil, travail sur le répertoire
- Rencontre avec un·e professionnel·le de la petite enfance
- À partir de documents vidéo, témoignages et articles, réflexion et analyse de différentes actions menées dans des structures de la petite enfance
- Vérification des acquis tout au long de la formation (QCM, exercices, quizz, questionnements, etc).

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant à l'issue du module. Elle précise les dates de réalisation, le volume horaire et les compétences visées.**



ACTION  
CULTURELLE



## La formation

### Type de formation

Inter-entreprise

### Accompagnement

Formation collective (15 personnes)

### Public

Responsables et chargé·es d'action culturelle des orchestres

### Pré-requis

Être en charge des actions culturelles et éducatives au sein d'un orchestre.

### Equipe pédagogique

**Philippe Bouteloup** : chargé de mission chez Musique et santé

**Stève Thorau** : directeur de Musique et santé

### Durée

9 heures (2 jours)

### Date

Les dates sont fixées selon les disponibilités des participants

### Tarifs

502.5€HT par stagiaire (soit 603 € TTC par stagiaire). La formation peut bénéficier d'une prise en charge par l'AFDAS.

### Accessibilité

La référente handicap de l'AFO est disponible pour accueillir les personnes en situation de handicap. Au moment de l'inscription, la référente handicap prend contact avec qui de droit, si besoin, afin d'échanger sur les solutions permettant à toute personne de suivre la formation sans difficulté.

Vous trouverez les coordonnées de notre référente handicap à la page 3.

*Le délai de mise en oeuvre de la formation lorsque les partenaires sont déjà identifiés est de 2 mois. Il est allongé à 3 mois si les partenariats sont à mettre en place.*

# Modalités de prise en charge par l'AFDAS

## • Le plan de formation de la branche spectacle vivant AFDAS

Vous trouverez ci-dessous des extraits de la liste des formations indiquées sur le site de l'Afdas précisant notamment les conditions de durée des stages. Si ces conditions ne sont pas remplies et/ou si le plafond annuel de financement applicable est dépassé, ces formations peuvent alors être prises en charge sur le plan de formation de l'entreprise.

### Le plan de formation de branche : comment ça fonctionne ?

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés identifient chaque année des stages pouvant être financés sur les fonds mutualisés de la formation professionnelle, dans le cadre du plan de formation de branche.

Votre entreprise participe chaque année au financement du plan de formation de branche.

Cette contribution, dont le taux est fixé par accord collectif, est destinée au financement des actions de formation retenues par la branche professionnelle pour ses salariés.

Cette contribution est mutualisée : chaque entreprise verse sa participation à un fonds commun disponible pour l'ensemble de la profession.

### Exemples de formations concernées

Métier de musicien·ne :

- De l'individuel au collectif, les enjeux de la présence scénique ;
- Les actions éducatives : des rencontres participatives et créatives ;
- L'adresse musicale aux enfants de moins de 3 ans : le travail en crèches ;
- Musique en milieu hospitalier.

Santé des musicien·nes :

- Physiologie du geste et prévention des risques ;
- La conservation de l'audition : prévenir les risques.

# Conditions générales de vente

## DÉSIGNATION

L'Association Française des Orchestres (AFO) est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de l'orchestre. Son siège social est fixé au 24 rue Philippe de Girard, 75010 Paris.

L'AFO conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises et inter-entreprises à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations de l'AFO qui regroupent des stagiaires de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage et en accompagnant les PME et les branches professionnelles en matière de formation.

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'AFO pour le compte d'un Client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

## CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxe et toutes taxes comprises.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au compte, sans escompte à l'ordre de l'Association Française des Orchestres. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'AFO aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'AFO.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation, en dehors des demandes portées par l'AFO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et soit sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « bon pour accord » à l'AFO, soit dans la convention de formation professionnelle continue formalisée entre le Client et l'AFO. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'AFO au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'AFO se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## DÉDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

En cas de dédit signifié par le Client à l'AFO au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'AFO offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire, le cas échéant, à une formation ultérieure, dûment programmée par l'AFO et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre

participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

## **ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'AFO.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'AFO distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'AFO.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'AFO se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix TTC de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix TTC de la formation.

## **HORAIRES ET ACCUEIL**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation ou la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Les lieux, adresse et horaires sont adaptés à chaque formation et indiqués sur la convocation.

## **EFFECTIF ET AJOURNEMENT**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des

méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à l'AFO ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

L'AFO peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'AFO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## **DEVIS ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par l'AFO au Client qui doivent être dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » et retournés à l'AFO par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'AFO, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, l'AFO remet une attestation de formation au Stagiaire, visée par celui-ci.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'AFO est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'AFO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'AFO, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'AFO.



## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale ) utilisés par l'AFO pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des oeuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'AFO. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION**

L'AFO, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels, conformément au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'AFO au Client.

L'AFO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'AFO comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'AFO à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **ACCESSIBILITÉ**

L'AFO veille à ce que les formations qu'elle organise se déroulent dans des lieux respectant les conditions réglementaire de sécurité et d'accessibilité :

- Respect de la réglementation des Établissement Recevant du Public (ERP), conformément au code de la Construction et de l'habitation (incendie, sécurité, aération et assainissement, prévention contre le tabac, ...)
- Souscription d'une police d'assurance pour sa responsabilité civile,
- Respect des normes d'accueil des personnes à mobilité réduite. La participation à la formation d'une personne en situation de handicap doit être spécifiée au moment de l'inscription.
- Existence d'un Document Unique d'Évaluation des Risque Professionnel.

## **PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'AFO.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, l'AFO conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, l'AFO s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations sans l'accord écrit des personnes concernées.

## **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'AFO à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.



**ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORCHESTRES**

24, rue Philippe de Girard - 75010 Paris

01 42 80 26 27

[afo@france-orchestres.com](mailto:afo@france-orchestres.com)

[www.france-orchestres.com](http://www.france-orchestres.com)

**L'Association Française des Orchestres est un organisme de formation  
référéncé DATADOCK et certifié Qualiopi.**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence  
11.75.38244.75 auprès de la préfecture de la Région Ile-de-France.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre  
de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

